



Se
PLAN
DÉPARTEMENTAL DE
L'EAU
2017-2021
SEINE-ET-MARNE

Dossier de Presse

CONTACTS PRESSE

Luce Margonty
01 64 14 60 42 / 06 72 84 70 49
luce.margonty@departement77.fr

Guillaume Tallon
01 64 14 70 85 / 06 79 38 52 96
guillaume.tallon@departement77.fr



SEINE & MARNE
LE DÉPARTEMENT

SOMMAIRE



3^e Plan Départemental de l'Eau

P.3 L'EAU EN SEINE-ET-MARNE

P.4 PLAN DÉPARTEMENTAL
DE L'EAU : UN OUTIL
INDISPENSABLE POUR
AMÉLIORER LA QUALITÉ
DE LA RESSOURCE

P.5 3^E PLAN DÉPARTEMENTAL
DE L'EAU 2017-2021

CONTACTS PRESSE

Luce Margonty - 01 64 14 60 42 / 06 72 84 70 49 - luce.margonty@departement77.fr

Guillaume Tallon - 01 64 14 70 85 / 06 79 38 52 96 - guillaume.tallon@departement77.fr

L'EAU EN SEINE-ET-MARNE



Avec d'un côté la Seine et ses affluents principaux (l'Yonne, le Loing, l'Yerres, etc.), de l'autre la Marne et ses affluents principaux (la Théroutanne, l'Ourcq, etc.), la Seine-et-Marne compte près de 4 400 kilomètres de cours d'eau qui irriguent abondamment le territoire.

Dans le domaine de l'eau, la Seine-et-Marne est stratégique : son sous-sol accueille plusieurs nappes souterraines, dont deux puissantes et étendues (calcaire du Champigny, calcaire de la Beauce) et une nappe alluviale (Bassée).

Ces nappes jouent un rôle fondamental dans l'alimentation en eau des Seine-et-Marnais mais également des Franciliens. L'eau des nappes souterraines représente en effet 78 % de l'eau puisée en Seine-et-Marne.

Maintenir une eau potable de qualité représente un défi important dans un contexte de développement démographique et économique très dynamique.

En chiffres

4 400 km de cours d'eau

20 grands bassins versants

147 millions de litres d'eau prélevés chaque année dans les nappes souterraines et les eaux de surface, dont **52%** distribués à des Seine-et-Marnais et **48%** distribués dans le reste de l'Île-de-France.

9 725 km de canalisations servant à transporter l'eau.

22 % de l'eau potable issue de la Seine et de la Marne.

149 L consommés en moyenne par jour par un habitant de Seine-et-Marne

4,73 € le m³, c'est le prix moyen de l'eau (eau potable, assainissement redevances et taxes) payé par un Seine-et-Marnais (2015).

PLAN DÉPARTEMENTAL DE L'EAU : UN OUTIL INDISPENSABLE POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ DE LA RESSOURCE



Améliorer la qualité de l'eau, c'est l'objectif du Plan départemental de l'eau (PDE) proposé par le Département de Seine-et-Marne pour engager les acteurs autour d'objectifs pérennes.

Ce PDE comporte ainsi 4 axes :

- Sécurisation de l'alimentation en eau potable,
- Reconquête de la qualité de la ressource en eau (lutte contre les pollutions localisées et diffuses),
- Amélioration du patrimoine naturel (trame verte et bleue, continuité écologique),
- Concertation des acteurs concernés autour de la politique de l'eau (moyens, budget, gouvernance).

A l'issue des dix premières années d'actions d'importantes avancées ont été obtenues :

- Moins de 60 000 habitants recevant une eau non conforme et moins de 21 000 habitants en restriction d'usage (contre 235 000 habitants recevant une eau non conforme en 2005) ;
- Amélioration du fonctionnement des stations d'épuration grâce à la rénovation des plus importants dispositifs ;
- 97 % des communes engagées dans la démarche de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires et 131 engagées dans le « zéro phyto » ;
- Rétablissement de la continuité écologique des cours d'eau impliquant 14 ouvrages.

3^E PLAN DÉPARTEMENTAL DE L'EAU 2017-2021



Le 3^e Plan départemental de l'eau est signé le 3 octobre 2017 pour une durée de cinq ans. Il intègre un nouveau sujet majeur : **la prévention des inondations**. Les événements climatiques de mai/juin 2016, avec des inondations historiques sur le Loing, ont confirmé l'importance de ce thème pour le territoire. L'évolution réglementaire engendrée par les lois MAPTAM (Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles), NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la République) et par le déploiement de la Directive Inondation de 2007 a par ailleurs mis en avant la nécessaire évolution de la gouvernance.

Relever ces nouveaux défis en poursuivant les objectifs initiaux impose l'élaboration d'un 3^e PDE qui sera déployé autour de six axes principaux.

Ce 3^e PDE est signé par l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, l'État, le Département de Seine-et-Marne, l'Agence de l'eau Seine-Normandie, l'Union des Maires de Seine-et-Marne, la Chambre d'agriculture et la Chambre de commerce et d'industrie de Seine-et-Marne. Ces signataires s'engagent, en étroite collaboration avec de nombreux partenaires, à coordonner leurs actions, mutualiser leurs moyens, leurs résultats et fédérer les enjeux pour mettre en œuvre les objectifs développés autour des six axes du Plan.

Une charte de partenariat a été créée afin d'officialiser la coopération entre les partenaires, les signataires et les autres acteurs de l'eau agissant sur tout ou partie du territoire départemental pour la reconquête et la préservation de la ressource en eau conformément aux engagements de ce 3^e Plan.

Le coût des mesures à mettre en œuvre au cours des cinq prochaines années a été évalué à environ 306 M€. Ce montant pourrait être réparti de la façon suivante :

- Protéger la ressource en eau et sécuriser l'alimentation en eau potable : 81 M€
- Reconquérir la qualité de la ressource en eau : 189 M€
- Gérer durablement la ressource en eau : 5 M€
- Améliorer et valoriser les milieux aquatiques et humides en lien avec les projets de territoire : 21 M€
- Gérer le risque inondation : 10 M€

Accompagner et fédérer les acteurs pour répondre aux enjeux du territoire

Favoriser la synergie des moyens

- Mutualiser des moyens
- Poursuivre l'accompagnement financier des maîtres d'ouvrage
- Poursuivre l'accompagnement des acteurs et l'animation des territoires

Renforcer la gouvernance de l'eau

- Appuyer les collectivités pour la création de la nouvelle carte des compétences eau potable, assainissement et GeMAPI en Seine-et-Marne

Les actions de communication

- Valoriser les opérations mises en oeuvre dans le domaine de l'eau.
- Informer les élus sur les nouveaux enjeux, les nouvelles techniques et les évolutions réglementaires dans le domaine de l'eau
- Sensibiliser la population

Protéger la ressource en eau et sécuriser l'alimentation en eau potable



Protéger la ressource en eau de la Seine-et-Marne via notamment les captages prioritaires et stratégiques pour l'alimentation en eau potable

- Accompagner les maîtres d'ouvrage producteurs d'eau dans la mise en oeuvre des programmes d'actions sur les captages prioritaires et stratégiques
- Mettre en place un réseau d'échanges entre les producteurs d'eau
- Partager l'expérience et la connaissance

Sécuriser la qualité de l'eau distribuée

- Distribuer une eau de qualité pour l'ensemble des Seine-et-Marnais au terme du Plan 2017-2021
- Poursuivre la mise en place des périmètres de protection des captages
- Élaborer un Schéma départemental définissant les solutions techniques acceptables garantissant une alimentation en eau sécurisée en toute circonstance = «SDAEP secours»

Reconquérir la qualité de la ressource en eau

Réduire les pollutions des collectivités et des gestionnaires d'infrastructures

- Traiter les pollutions liées à l'assainissement des collectivités (2ème SDASS EU)
- Limiter les pollutions liées aux eaux pluviales (SDASS EP)
- Réduire l'usage des produits phytosanitaires en zone non agricole

Réduire les pollutions d'origine industrielle et artisanale

- Réduire les déversements de pollution des établissements industriels et les prélèvements d'eau

- Poursuivre les recherches de substances dangereuses dans le rejet des ICPE
- Maîtriser les rejets dans les réseaux d'assainissement provenant des activités économiques

Réduire les pollutions d'origine agricole

- Définir des échelles d'actions adaptées
- Une gouvernance adaptée et partagée
- Accompagner le changement des pratiques agricoles
- Définir et développer des actions socles parmi une boîte à outils de mesures disponibles



Gérer durablement la ressource

Mieux gérer quantitativement la ressource

- Mettre en place de manière opérationnelle l'organisme unique de gestion de l'irrigation (Beauce et Champagne)
- Réviser les autorisations de prélèvement des plus gros préleveurs AEP en conformité avec le SDAGE

Exploiter de façon plus économe la ressource en eau

- Veiller au respect par l'ensemble des collectivités du décret Grenelle imposant l'atteinte d'un taux de rendement minimal pour leur réseau AEP

Renforcer la surveillance

- Maintenir et renforcer le suivi des nappes et des rivières
- Mettre à disposition des acteurs du Plan les données de prélèvements

S'adapter aux changements climatiques

- Définir des actions pertinentes à mener dans chaque domaine suite à un travail concerté inter-services



Améliorer et valoriser les milieux aquatiques et humides en lien avec les projets de territoire

Préserver le cadre naturel des milieux aquatiques en lien avec les projets de territoires

- Intégrer et identifier ces milieux dans les documents d'urbanisme

Restaurer la Trame Verte et Bleue (TVB)

- Restaurer les continuités écologiques en intégrant systématiquement dans les réflexions la sécurisation du foncier bâti et la prise en compte des différents usages connexes
- Reconquérir la qualité hydromorphologique des cours d'eau

- Restaurer la fonctionnalité des zones humides stratégiques

Assurer la gestion des milieux aquatiques et humides

- Promouvoir l'entretien des cours d'eau non domaniaux avec une approche au niveau du bassin versant
- Lutter contre les espèces invasives

Gérer le risque inondation

La mise oeuvre de stratégies locales de gestion du risque inondation

- Coordonner les acteurs du PDE afin de mettre en oeuvre celles des TRI et en faire émerger sur d'autres secteurs
- Faire reconnaître les territoires de Melun et de Montereau-Fault-Yonne comme territoire à risque inondation

La promotion d'outils de prévention et de sensibilisation

- Réaliser ou mettre à jour les PPRi
- Promouvoir et inciter à une gestion intégrée des eaux pluviales dans les projets d'aménagement

- Réaliser des Plans Communaux de Sauvegarde
- Sensibiliser les acteurs économiques, veiller à la pose de nouveaux repères de crue

L'encouragement à la réalisation de travaux concourant à une amélioration de la résilience et à une diminution de l'aléa

- Sensibiliser et inciter les aménageurs à la prise en compte du risque inondation
- Protéger les zones d'expansion de crue et réfléchir aux zones de sur-inondation
- Limiter les pollutions induites par les inondations : mise en sécurité des cuves à fuel par exemple

La signature du 3^e Plan départemental de l'eau a lieu **le 3 octobre 2017 à 15h à l'Hôtel du Département** en présence de tous les partenaires. Elle sera précédée par une visite des ateliers proposés aux collégiens à 14h30.

Des ateliers de l'eau pour les collégiens

A l'occasion de la signature du 3^e PDE, le Département organise une journée pédagogique. Cet événement vise à sensibiliser les collégiens à la protection de cette ressource et aux bons gestes à adopter.

Quatre classes, soit près de 100 élèves des collèges Louis Braille d'Esbly et Jules Verne de Provins, engagés dans un projet pédagogique sur le thème de l'eau, participent à cette journée pédagogique (de 10h à 12h et de 13h45 à 15h45).

Plusieurs ateliers de l'eau leur sont ainsi proposés à l'Hôtel du Département à Melun. Seine-et-Marne Environnement leur

fait découvrir la nappe phréatique avec une maquette et les initie à l'observation de la faune des zones humides du territoire.

L'association AQUI'Brie explique ses missions et ses métiers à travers un jeu d'enquête.

L'Agence de l'eau Seine Normandie présente le bassin versant à travers des animations, des maquettes et diffuse un film sur le fonctionnement d'une rivière.

Enfin Veolia propose des mallettes pédagogiques sur le cycle de l'eau ainsi qu'une maquette pour comprendre le fonctionnement d'une station d'épuration.